

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Tchibanga : une sexagénaire tente en vain de ressusciter sa mère

BAAK
Tchibanga/Gabon

L'AFFAIRE défraie la chronique à Tchibanga. Une Gabonaise, Bernadette Tsona Moundziegou, la soixantaine révolue et membre de l'église du réveil "Jeunesse en feu", a conservé le corps de sa défunte mère, Julienne Matsanga, une octogénaire, dans l'espoir de la ramener à la vie. Les faits se déroulent au quartier Ndabilila, en face de l'école communale "C". Alors qu'elle vient de perdre sa mère, Bernadette Tsona Moundziegou prend la ferme décision de ne rien dire à personne et de conserver la dépouille de Julienne Matsanga dans la maison. Aussi, animée par

ce qu'elle considère comme une foi ardente, la sexagénaire passe quatre jours durant dans la prière, dans l'espoir de voir celle qui lui a donné la vie ressusciter des morts. L'illuminée ne se rend même pas compte que les émanations pestilentielles et les mouches dérangent considérablement les voisins. Gravement incommodés par la situation, certains prennent alors la décision de quitter momentanément le quartier. Dans l'après-midi du 15 décembre, la nouvelle parvient alors aux oreilles de P. D. Manfoumbi, le petit-fils de la défunte. Ce dernier alerte les éléments de la brigade de gendarmerie de Tchibanga, la famille et les autorités municipales. Sur les lieux, les Officiers de po-

lice judiciaire (OPJ) découvrent le corps en putréfaction de Julienne Matsanga, assise sur une chaise devant sa fille Bernadette Tsona Moundziegou. Manifestement amaigrie par le jeûne, cette dernière croyait fermement que Dieu exaucerait son vœu. Mais le miracle ne s'est pas produit. Aussi, les autorités ont-elles décidé de procéder à l'inhumation de l'octogénaire autour de 19h30. Pour mémoire, à Port-Gentil, un an après la disparition du pasteur Émile Pascal Ngoma, le 7 avril 2020, son épouse avait décidé de garder sa dépouille dans la chambre conjugale. Tout en indiquant aux parents du défunt que ce dernier était tantôt en voyage, tantôt en train de faire le jeûne.



Bernadette Tsona Moundziegou en posture de prière devant le corps de sa mère.

Photo: BAAK

Trafic de postes budgétaires : la chaîne managériale de la DCRH des Hydrocarbures suspendue

G.R.M
Libreville/Gabon

ALORS que les investigations judiciaires se poursuivent autour du démantèlement du vaste réseau de trafiquants de postes budgétaires, l'administration du ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines a préféré ne pas attendre ses conclusions. Ainsi, Nestor Andome Ayi, secrétaire général dudit département, vient-il de suspendre de leurs fonctions respectives, tous les responsables de la chaîne managériale de la Direction centrale des ressources humaines (DCRH). Cette décision est prise à la suite de l'implication de la DCRH des Hydrocarbures, Raïssa Kongo, dans cette filière qui a attribué illicitement des postes budgétaires à plusieurs dizaines, voire centaines, de personnes moyennant de farineuses sommes d'argent. Et

qui a été mise à nue grâce aux investigations menées par l'Autorité nationale de vérification et d'audit (Anavea). La mesure suspensive, qui a pris effet depuis le 15 décembre courant, sera donc effective durant toute la période des investigations judiciaires dont la durée relève de la discrétion du parquet de la République. Comme la justice, les responsables du ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines soupçonnent probablement des complicités au sein de leur DCRH. Pour mémoire, plusieurs cadres d'entités administratives sont écroués à la prison centrale de Libreville depuis le 10 décembre 2021. Il s'agit, outre Raïssa Kongo, du DCRH des Transports, Christian Nteme Myene, et son adjointe Catherine Mombo, mais aussi de Yannick Koubah, agent du service "Fin d'activité" à la Solde (ministère du Budget et des Comptes publics).

Recrutement illicite à la Fonction publique : le douanier fugitif finalement arrêté et écroué



La prison de Gros-Bouquet où se trouve désormais le responsable des douanes dans l'Ogooué-Maritime.

G.R.M
Libreville/Gabon

IL n'aura courru qu'une petite semaine à peine. En fuite après son audition le 10 décembre dernier par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, le directeur régional des douanes de Port-Gentil a finalement été appréhendé le 14 décembre dernier par les éléments de la Direction des

affaires économiques et financières (DAEF) de la Police judiciaire (PJ). Le même jour, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. Il y rejoint d'autres personnes impliquées dans le vaste réseau de présumés recrutements frauduleux à la Fonction publique. A savoir : Yannick Koubah, agent au service "Fin des activités" à la Solde, Raïssa Kongo, directrice centrale des ressources humaines (DCRH) des Hydrocarbures, Christian Nteme Myène,

DCRH des Transports, et son adjointe, Catherine Mombo. Ces derniers ont été inculpés le 10 du mois en cours pour des faits présumés de "faux et usage de faux, escroquerie, concussion, corruption et association de malfaiteurs". Pour rappel, selon le parquet de la République, le réseau de recruteurs avait mis en place un système bien huilé. Le principe était que les coûts exigés aux candidats aux recrutements illicites à la Fonction publique variaient selon les administrations. Pour la douane, par exemple, il fallait déboursier 4,5 millions de francs et 1 000 000 de francs pour les Hydrocarbures. Les demandeurs qui satisfaisaient à ces conditions pécuniaires se faisaient délivrer une attestation de prise de service et une autre justifiant la présence au poste. Des documents validés par les directeurs centraux des ressources humaines. D'où leur caractère illicite, puisqu'ils devaient être signés par les secrétaires généraux des ministères de tutelle.

Photo: AEE/L'Union